

Article 1 – Application des Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent le socle de la négociation commerciale, et régissent les relations entre CATHELAIN SAS et ses clients. Elles sont systématiquement remises sur demande. Le fait d'accepter une offre ou de passer une commande auprès de CATHELAIN SAS implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, tous autres documents émis par CATHELAIN SAS ou par le client n'ayant qu'une valeur indicative.

Tous documents, conditions particulières, conditions générales d'achats ne peuvent prévaloir sur ces Conditions Générales de Vente.

En cas de difficulté d'interprétation entre un quelconque des titres et une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Le fait que CATHELAIN SAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une des stipulations du présent document ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La validité des Conditions Générales de Vente ne saurait être remise en cause en cas d'insuffisance ou de nullité de l'une quelconque de ses clauses : les parties s'engagent dans cette hypothèse à substituer à la stipulation concernée une clause valable et applicable avec une portée économique et financière équivalente.

Article 2 – Commande – Annulation – Modification

Suite à la demande qui lui a été formulée par le Client, CATHELAIN SAS adressera le cas échéant une offre de prix, dont le bénéficiaire est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de CATHELAIN SAS. Chaque offre de prix comporte une durée de validité adaptée au regard de la nature des produits concernés.

La commande devient définitive lors de la réception par le client d'une confirmation de commande émise par CATHELAIN SAS, et si CATHELAIN SAS est en possession de l'ensemble des spécifications complémentaires nécessaires pour pouvoir exécuter la commande. Pour toute commande assujettie à des normes spécifiques, le Client devra indiquer la référence précise de ces normes définissant de telles sujétions.

CATHELAIN SAS se réserve tout droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait notamment : un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou en cas de refus d'accorder des garanties de paiements considérées nécessaires par CATHELAIN SAS, en cas d'impossibilité technique. A défaut de paiement d'une facture à son échéance, CATHELAIN SAS aura la possibilité de cesser la livraison des produits et/ou la réalisation des travaux commandés ainsi que d'annuler les commandes en cours et non encore exécutées, aux torts et griefs exclusifs du Client.

Aucune annulation de commande ne peut survenir si les produits commandés sont spécifiques ou des pièces spéciales, ou sont en cours de fabrication ou de livraison. Toute annulation devra être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de CATHELAIN SAS.

Le Client s'engage à indemniser CATHELAIN SAS pour les conséquences directes et indirectes résultant d'une annulation, dans le cas où CATHELAIN SAS accepte cette annulation.

Toute modification (telle que spécifications, caractéristiques, quantités, qualités, ...) de la commande initiale par le Client pourra générer des coûts complémentaires qui resteront à la charge de ce dernier. CATHELAIN SAS ne saurait être engagée par les délais initiaux et des fournitures complémentaires sont sollicitées. La prise en considération des modifications résultera d'une confirmation écrite émise par CATHELAIN SAS.

Article 3 – Prix – Modalités de paiement – Pénalités

Sauf dispositions contraires sur la facture concernée, les prix mentionnés par CATHELAIN SAS s'entendent par unité, en euros, nets et hors TVA, et comprennent l'emballage hors spécificité particulière demandée par le client. Le coût du transport en France métropolitaine est pris en charge (franco de port) sauf s'il en est précisé autrement lors de la confirmation de commande. Pour les transports internationaux se référer aux conditions sur l'offre, par défaut ils seront FCA Bavinchove.

CATHELAIN SAS n'accepte pas les clauses de pénalités de ses clients sans une négociation au préalable au moment de la demande initiale client [nature des pénalités : de retard, de qualité, de préjudice ou autres, ...].

CATHELAIN SAS se réserve le droit d'adapter son prix de vente aux augmentations de prix appliquées par ses fournisseurs lors de toute évolution du cours des matières premières, de l'énergie, lors de tout cas de force majeure, et en avisera le Client dans les meilleurs délais. La fourniture d'un apport matière par le Client emportera adaptation et accord spécifique sur le prix.

Le prix des commandes spécifiques est révisable au moment de la livraison, selon les modalités contractuelles fixées par les parties

Les factures émises par CATHELAIN SAS sont payables à quarante-cinq jours nets et sans escompte, sauf accord particulier, au siège de CATHELAIN SAS situé 69 route de St Omer 59670 Bavinchove, dans le respect des délais prévus sur chacune des factures. Les modifications sollicitées par le Client ne sauraient constituer un motif de non-paiement ou de retard dans le paiement des sommes dues par le Client ou d'exception d'exécution. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la dette, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus ancienne. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit préalable de CATHELAIN SAS, laquelle se réserve le droit de compenser les sommes qui lui sont dues si un acompte a été versé par le Client. En cas de retard de paiement, et conformément à l'article 121-II de la loi 2012-387, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sera facturée. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret N°2012-1115 du 2 octobre 2012. Une indemnité supplémentaire pourra être facturée sur production d'un justificatif dans le cas où les frais de recouvrement s'avèrent supérieurs à l'indemnité forfaitaire. Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence par CATHELAIN SAS de garanties avant l'exécution des commandes. Pour toute facture restée partiellement ou complètement impayée à son échéance, le montant impayé sera augmenté de plein droit, sans mise en demeure préalable, de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, calculées à compter du jour de l'échéance initiale jusqu'au jour du complet paiement de la dette, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce.

Article 4 – Livraison – Transport – Réception

Le délai de livraison s'entend de la date indicative de disponibilité des produits au siège de CATHELAIN SAS et est fonction du propre respect par le Client de ses propres obligations de fourniture ou de renseignement, ainsi que de tout cas de force majeure

CATHELAIN SAS avertira le Client de tout événement indépendant de sa volonté, pouvant impacter le délai de disponibilité des produits.

La livraison s'effectue au lieu indiqué par le Client. A défaut d'indication par le Client d'un lieu de livraison, il lui appartiendra de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de récupérer le produit au siège de CATHELAIN SAS. Sur demande expresse du Client, CATHELAIN SAS pourra regrouper la livraison de commandes du Client, sans qu'un quelconque retard de livraison ne puisse lui être opposé.

CATHELAIN SAS ne garantissant en aucun cas les moyens de transport, elle ne peut en aucun cas être tenue à une pénalité ou indemnité en cas de retard ou de non-livraison.

CATHELAIN SAS prend à sa charge les frais de transport (franco de port) sauf s'il en est précisé autrement lors de la confirmation de commande. En toute hypothèse, les produits sont à la charge du Client dès leur mise à disposition et voyagent aux risques et périls de ce dernier auquel il appartient, en cas d'avarie, de pertes ou de manquants, de faire toute(s) réserve(s) et d'exercer tout recours auprès du (des) transporteur(s) responsable(s). Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves auprès du transporteur par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception, conformément à l'article L.133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à CATHELAIN SAS, sera considéré(e) accepté(e) par le Client pour la France Métropolitaine et 7 jours de sa réception pour l'International.

Article 5 – Transfert des Risques – de la Garde – de la Propriété

Le transfert des risques et de la garde sur les biens vendus ou fournis par CATHELAIN SAS a lieu dès la mise à disposition des produits au Client. Le Client supporte, à compter de cette date, les risques de toute nature et notamment de perte, de détérioration des biens ainsi que la responsabilité des dommages que les biens pourraient occasionner. Le Client devra souscrire toute police d'assurance couvrant tous dommages pouvant être occasionnés sur ou par les biens commandés, et tous risques pouvant exister à compter de cette mise à disposition.

CATHELAIN SAS ne pourra être tenue responsable sauf faute grave ou négligence intentionnelle.

En application des stipulations de l'article L624-16 du code de commerce, CATHELAIN SAS conserve la propriété des biens vendus ou fournis jusqu'au paiement de l'intégralité du prix. En cas de paiement échelonné, le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances du prix pourra entraîner la revendication des biens par CATHELAIN SAS. Jusqu'au paiement intégral du prix, le Client s'interdit de donner en gage, de transmettre, à titre gratuit ou onéreux ou de modifier, affétrer ou transformer les biens.

Article 6 – Garantie – Responsabilité

- Le Client bénéficie de la garantie légale au titre des vices cachés.

- Sans préjudice des dispositions à prendre à l'égard du transporteur, les réclamations sur les produits compte tenu d'une corrosion, de problèmes de dimensions ou autre anomalie visuelle, doivent être formulées et adressées à CATHELAIN SAS par Email ou télécopie dans un délai de 8 jours calendaires à compter de l'arrivée des produits.

- Pour les autres défauts ne relevant ni de la garantie des vices cachés, ni d'une corrosion, de problèmes de dimensions ou autre anomalie visuelle, CATHELAIN SAS garantit ses produits pendant une durée de 6 mois à compter de la livraison du produit opérée chez le Client.

En toutes circonstances, CATHELAIN SAS devra avoir la possibilité de constater les vices allégués et d'obtenir tout élément sur le défaut.

CATHELAIN SAS n'est ni prescripteur des produits commandés devant être assemblés dans des éléments complexes, ni avisée de l'utilisation qui en sera faite. En aucun cas CATHELAIN SAS ne pourra être considérée comme co-concepteur ou co-constructeur : les avis ou conseils ayant pu être émis par CATHELAIN SAS n'entrent pas dans le prix de la commande. Ainsi le Client demeure seul responsable de la destination, de l'adéquation, de la durée de vie, du choix de la composition, des modes de stockage des produits commandés. Le Client ne pourra rechercher la responsabilité de CATHELAIN SAS pour les produits qu'il fabrique, au-delà du respect de la mise à disposition des produits commandés. Pour les produits qui ne sont pas de la fabrication de CATHELAIN SAS, celle-ci ne pourra être tenue à davantage de garantie et de responsabilité que ce qu'elle a pu obtenir de ses propres fournisseurs et prestataires. CATHELAIN SAS s'engage à respecter un protocole de gestion des non-conformités dont une copie sera communiquée au Client sur demande.

Outre ce qui précède, CATHELAIN SAS ne saurait être tenue responsable pour :

- Toute erreur d'utilisation des produits ;
- Toute modification apportée aux produits ;
- Non-respect de préconisations / guides d'utilisation ;
- Toute intervention de tiers non autorisée ;
- Toute invocation ultérieure par le Client de normes, spécifications, prescriptions, réglementations et usages non exposés lors de la commande ;
- Toute usure naturelle ;
- Tout cas relevant de la force majeure.

Dans l'hypothèse où le défaut relèverait de sa garantie et si son accord écrit préalable a été transmis au Client, il ne pourra être procédé par CATHELAIN SAS qu'au remplacement ou à la réparation du produit reconnu défectueux, dont les frais de prise en charge et de livraison seront assumés par CATHELAIN SAS.

Aucune réparation de préjudice direct/indirect, matériel/immatériel, notamment au titre d'une immobilisation du bien ne sera prise en considération.

Toute réclamation doit être formulée par écrit : soit par Email à l'adresse du chargé d'affaires en contact : soit par télécopie. Aucune réfection des produits présentés comme défectueux ne pourra avoir lieu sauf accord écrit préalable de CATHELAIN SAS.

Article 7 – Audits

Le client est avisé sur demande des étapes de production, et peut librement auditer CATHELAIN SAS dans le cadre des nécessités de la commande concernée. Suivant la tarification en vigueur et en envoyant au préalable une commande à Cathelain SAS de 689€ par demi-journée et par personne.

Article 8 – Assurances

CATHELAIN SAS déclare avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable au titre de sa responsabilité civile permettant de couvrir tous dommages pouvant résulter de l'exécution de la commande, en ce compris les préjudices consécutifs directs et indirects. Le Client pourra à tout moment demander à CATHELAIN SAS de justifier de l'existence de cette police d'assurance et du montant de la franchise mise à la charge du Prestataire. CATHELAIN SAS s'engage à rester assurée pendant toute la durée de réalisation de la commande concernée, et à payer régulièrement ses primes.

Article 9 – Emballage

Le Client indiquera à CATHELAIN SAS lors de la demande de prix et confirmera lors de la commande, les modes d'emballage devant être privilégiés compte tenu des contraintes de transport le concernant.

CATHELAIN SAS s'engage à respecter les préconisations du Client spécifiées sur ce point dans le cadre de la commande, tant pour l'emballage que pour l'étiquetage des produits. A défaut de préconisations du Client, l'emballage standard CATHELAIN SAS sera utilisé.

Article 10 – Force Majeure

Outre les cas de force majeure habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les parties conviennent que les cas suivants sont des cas de force majeure : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales, légales ou modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, blocage des télécommunications, y compris le ou les réseaux téléphoniques et tous les autres cas indépendants de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la commande.

Article 11 – Sous-traitance

CATHELAIN SAS se réserve tout droit de recourir à de la sous-traitance et en informera le Client sur demande de ce dernier. A l'exception du domaine Nucléaire.

Dans cette hypothèse, CATHELAIN SAS reste responsable du sous-traitant et se porte également garante de la réalisation de la commande ou partie de commande confiée. Elle assure et garantit le respect scrupuleux de la législation du travail par son sous-traitant.

Article 12 – Données personnelles

Les données personnelles des Clients pourront être utilisées afin de leur transmettre des informations relatives aux nouveaux produits et prestations de CATHELAIN SAS. Elles pourront également être utilisées, avec l'accord préalable des Clients, à des fins de prospection auprès d'autres partenaires commerciaux. CATHELAIN SAS s'engage à ne communiquer en aucun cas, les informations liées aux comptes bancaires des Clients. Les informations sollicitées par le vendeur et mentionnées comme étant impératives, sont nécessaires au traitement des commandes et à la gestion des relations commerciales. Conformément à la réglementation RGPD, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'oubli aux informations les concernant en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante : contact@cathelain.com ou CATHELAIN SAS 69 route de St Omer 59670 BAVINCHOVE ; en indiquant leurs nom, prénom et adresse. Les Clients peuvent également demander à ne pas recevoir les offres de CATHELAIN SAS.

Article 13 – Loi applicable – compétence juridictionnelle

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. Préalablement à toute action en justice, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable par voie de conciliation ou de négociation. En cas d'échec dans la recherche d'une solution amiable, tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des relations contractuelles relève, même en cas d'urgence, de la compétence exclusive des tribunaux de DUNKERQUE qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appels en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.